



# BULLETIN MUNICIPAL

## AOÛT 2020

## 1. MOT DU MAIRE

### UN NOUVEAU TERRAIN DE PÉTANQUE À VENDÉE

C'est par un magnifique début de journée ensoleillée que nous nous sommes réunis, le 6 juillet dernier à Vendée, pour l'inauguration du tout nouveau terrain de pétanque. La députée fédérale de Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreault, était des invités présents, par le biais du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, du ministère de l'Emploi et Développement social Canada, ayant accordé à la Municipalité une subvention de 5 000 \$ pour ce projet.

Lors de cet événement, le conseil en a profité pour remercier tous ceux et celles qui ont collaboré à réaliser cette infrastructure de loisir qui profitera au plus grand nombre d'amateurs avec ses cinq allées parallèles. Le travail des employés municipaux qui ont bâti le terrain est digne de mention, tout comme l'implication de bénévoles qui ont réalisé l'installation du lignage du terrain. L'invitation de la part de joueurs de pétanques de Vendée a été faite aux gens de toute la municipalité à venir pratiquer ce sport chez eux.



### DANS CE BULLETIN

1. Mot du maire
2. Le port du masque
3. La démarche MADA (Municipalité amie des aînés)
4. Comptoir alimentaire
5. Séance d'information sur les bacs bruns
6. Notre environnement
7. Pour un bac brun qui sent bon, suivez ces quelques conseils
8. Bien placer les bacs de matières résiduelles
9. Attention au recyclage du polystyrène
10. Économisez l'eau potable grâce à ces 5 trucs
11. Se préparer à ramasser les feuilles mortes
12. Règlement d'application de la loi sur l'encadrement des chiens
13. Bien louer sa résidence de tourisme
14. Travaux de voirie jusqu'à l'automne
15. Sécurité nautique : demeurez vigilants
16. Murale collective
17. Mot du nouveau directeur de la Régie Incendie Nord Ouest des Laurentides
18. Le conseil en bref

### MUNICIPALITÉ D'AMHERST

819 681-3372  
[info@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:info@municipalite.amherst.qc.ca)  
124, rue Saint-Louis  
Amherst (Québec) J0T 2L0



## **CORRIDOR AÉROBIQUE**

Le Parc Éco Laurentides, qui gère les deux pistes cyclables sur le territoire de la MRC des Laurentides, apportait des correctifs de rechargement de la surface de roulement sur 6 km dans le secteur du corridor aérobie à St-Rémi. Ces améliorations ont été exécutées tard à l'automne 2019 par l'épandage de 4 pouces de 0-3/4 de gravier. Toutefois, ce n'est que ce printemps que l'on s'est aperçu que le compactage du matériel ne permettait pas d'obtenir les résultats escomptés.

Dernièrement, le Parc Éco a fait des tests avec trois matériaux différents sur trois parties distinctes afin de déterminer lequel serait le plus susceptible d'obtenir une surface de roulement confortable pour les cyclistes. Nous suivons de près l'avancement de ce dossier avec la MRC et espérons qu'une solution soit mise de l'avant le plus tôt possible.

## **ENTREtenir NOS PROPRIÉTÉS POUR LE MIEUX-ÊTRE DE TOUS!**

La Municipalité fait appel à votre sens du civisme pour faire de votre propriété et de votre milieu des endroits accueillants où il fait bon vivre. Ainsi, nous vous invitons à bien ranger vos objets, à vous débarrasser des objets inutiles ou maganés, et à faire des travaux de restauration et d'entretien, lorsque votre situation vous le permet. Ensemble, nous pouvons contribuer à faire de notre territoire un lieu invitant !

D'ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez consulter le projet de règlement du Plan d'Implantation et d'Intégration architecturale (PIIA) sur notre site Web dans la section Municipalité/Règlements et politiques.



## **NOS SINCÈRES CONDOLÉANCES**

Nous apprenions récemment le décès de Madame Suzette Maurice de St-Rémi, épouse de Monsieur Gérald Provost. Au nom du conseil municipal, j'offre nos sincères condoléances aux familles Maurice et Provost. On gardera en mémoire le souvenir d'une femme impliquée dans sa communauté et d'un exemple de femme entrepreneure dans la rénovation de vieilles maisons en logements abordables.

*Jean-Guy Galipeau*  
Maire



## 2. PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LES LIEUX PUBLICS FERMÉS

Depuis le 18 juillet 2020, il est obligatoire de porter un masque lorsque l'on se trouve dans un lieu public fermé, incluant l'hôtel de ville. La Municipalité vous remercie pour votre civisme à cet égard et vous encourage à respecter les commerçants, lesquels se doivent de suivre ce règlement et peuvent refuser d'admettre toute personne qui s'y oppose.

Le règlement ne s'applique pas aux enfants de moins de 12 ans, mais on leur recommande tout de même de porter un masque lorsqu'ils peuvent le faire.

### Quelques rappels au sujet du port du couvre-visage :

- Si possible, lavez vos mains avant et après l'utilisation.
- Changez votre couvre-visage s'il est endommagé, humide ou souillé.
- Évitez de le toucher lorsqu'il est au visage.
- Pour retirer votre couvre-visage, saisissez les élastiques ou les ficelles, et non le tissu.
- Lavez votre couvre-visage dès votre retour à la maison, avec le reste de votre lessive.



Votre gouvernement

Québec

## 3. LA DÉMARCHE MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS) VA BON TRAIN !

Entreprise en février dernier par la Municipalité pour se doter d'une politique en faveur du bien-être de ses aînés, cette démarche MADA progresse bien en dépit de la situation exceptionnelle que nous vivons en raison de la pandémie. En effet, le comité de pilotage mis sur pied par le conseil municipal pour mener à bien cette importante démarche a tenu cinq réunions, dont les quatre dernières par vidéoconférence.

Vous pouvez prendre connaissance de la composition du comité et de ses travaux en consultant le site Internet de la Municipalité à l'adresse [www.municipalite.amherst.qc.ca](http://www.municipalite.amherst.qc.ca). Sur la page d'accueil du site, cliquez sur **CITOYENS** dans le menu du haut et sélectionnez l'onglet **Municipalité amie des aînés (MADA)**. Vous pourrez entre autres y consulter le profil démographique et socioéconomique des aînés d'Amherst.

En plus de faire l'examen de ce profil statistique des aînés, le comité a recensé les services et les programmes s'adressant à ceux-ci. L'objectif de ces démarches est de permettre au comité de connaître le mieux possible les besoins et les attentes des aînés de la municipalité.

## Premier volet des consultations auprès des aînés : un sondage

La dernière étape du diagnostic à poser par le comité consiste à instaurer des consultations auprès des aînés et des organismes qui les appuient. Cette étape vient tout juste de commencer et se caractérise par la diffusion d'un sondage. Celui-ci est disponible sur le site Internet de la Municipalité ou encore sur support papier à l'hôtel de ville, au dépanneur St-Rémi et à la boucherie Vendée.

### **Vous êtes âgé(e) de 50 ans ou plus?**

Merci de remplir le sondage en ligne ou de le déposer à l'hôtel de ville, dûment rempli, au plus tard le 21 septembre prochain.

Le sondage peut être rempli par une personne qui prend soin d'un aîné.

En plus de répondre à ce sondage, les aînés seront consultés à l'automne pour faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions sur les moyens de répondre à leurs besoins. En raison de la COVID-19, des consultations en personne (groupe de discussion ou forum) auprès des aînés ne pourront pas être organisées, la santé de ces derniers constituant une priorité. Nous vous ferons part prochainement des moyens alternatifs qui seront mis en place pour procéder à ces consultations.

Par la suite, à l'aide des suggestions et des commentaires recueillis, le comité de pilotage établira une politique et un plan d'action identifiant les initiatives retenues pour améliorer la qualité de vie des aînés d'Amherst. Cette politique et ce plan d'action seront soumis à la Municipalité pour leur adoption et feront l'objet d'un lancement public.

## Soutien du gouvernement du Québec dans le cadre de la démarche MADA

La Municipalité d'Amherst remercie le gouvernement du Québec pour l'aide financière octroyée dans le cadre de cette démarche.



Municipalité  
amie des aînés

En partenariat avec :

Québec





## 4. COMPTOIR ALIMENTAIRE

Le comptoir alimentaire est à la recherche de bénévoles. Si vous êtes intéressé, communiquer avec Lucie Cossette au 819-687-3525.

## 5. SÉANCE D'INFORMATION SUR LES BACS BRUNS



### DES BACS !

**Nous vous invitons en grand nombre !**

Vous avez d'autres questions ? N'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité au 819 681-3372, poste 5200, ou à l'adresse [amherst@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:amherst@municipalite.amherst.qc.ca).

- Comment bien composter ?
- Qu'est-ce qui va dans le bac brun ?
- Qu'est-ce qui va dans le bac vert ?
- Quels sont les trucs et astuces pour bien trier les déchets et les matières organiques ?

Obtenez les réponses à ces questions lors d'une séance d'information spéciale destinée à la bonne gestion de vos différents bacs.

Quand ? Samedi 12 septembre 2020  
Heures : 10 h 30 à l'ancienne église de St-Rémi d'Amherst (secteur St-Rémi)  
13 h 30 au Centre communautaire Cyrille-Garnier (secteur Vendée)



## 6. NOTRE ENVIRONNEMENT

Avec l'arrivée des bacs bruns, la municipalité d'Amherst passe à l'ère du compostage. D'ailleurs, depuis le début de la cueillette des matières organiques et selon les données disponibles, il semble que cette nouvelle habitude soit déjà bien ancrée parmi nos citoyens et nous vous en félicitons.

Cependant, une nouvelle façon de faire implique souvent un changement dans nos habitudes et entraîne parfois des effets collatéraux. Un de ces effets, soit les nuisances sur la place publique, se fait de plus en plus sentir. Cette problématique est principalement observable dans les lieux d'apport volontaire, endroit où les bacs (noirs, verts et bruns) sont regroupés et desservent un certain nombre d'habitations. Trop souvent, nous remarquons que les ordures y sont jetées pêle-mêle, sans qu'il y ait un véritable tri. L'impact d'un tel comportement est qu'au lieu d'être valorisées (compostage, récupération), les matières résiduelles s'en vont à l'enfouissement.

Nous vous demandons donc votre collaboration afin, d'une part, de maintenir notre environnement le plus propre possible et, d'autre part, de faire en sorte que, tous ensemble, nous augmentions notre pourcentage de matières résiduelles détournées de l'enfouissement.

Une autre problématique importante concerne les chalets en location. Ici aussi, il ne semble pas y avoir de tri à la source. Nous demandons donc aux propriétaires de ces chalets de sensibiliser les locataires sur l'importance pour notre environnement de trier au maximum leurs matières résiduelles afin de les détourner de l'enfouissement. En tant que propriétaire vous pourriez les encourager dans ce sens en incluant dans le chalet différents bacs permettant aux locataires de facilement faire un premier tri avant le transfert dans les bacs fournis par la Municipalité. Une façon toute simple de leur montrer votre engagement pour un meilleur environnement.

## **7. POUR UN BAC BRUN QUI SENT BON, SUIVEZ CES QUELQUES CONSEILS**

Voici quelques trucs simples que vous pouvez mettre en pratique, de façon à éviter que votre bac brun devienne odorant ou qu'il développe des vers blancs. Retenez le mot « JARDINE » pour vous souvenir des étapes !

- Journaux : Utilisez du papier journal pour envelopper vos résidus. Les viandes, poissons, os et autres peuvent être conservés au réfrigérateur et déposés dans le bac le jour même de la collecte.
- Alternez les matières dans le bac. Placez par exemple les matières organiques en alternance avec des résidus verts ou du papier journal.
- Résidus verts : Faites sécher les résidus verts (ex. : feuilles mortes) avant de les déposer dans le bac.
- Déposez votre bac à l'ombre, de façon à le garder au frais et ainsi diminuer les odeurs.
- Inhibez les odeurs en saupoudrant du bicarbonate de soude ou de la chaux à l'occasion, afin de diminuer les odeurs.
- Nettoyez votre bac régulièrement avec un savon doux et biodégradable ou encore avec une solution d'eau et de vinaigre.
- Évitez de déposer des liquides dans le bac.



## **8. BIEN PLACER LES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**



Pour que la collecte des matières résiduelles se déroule sans anicroche, les citoyens et citoyennes sont appelés à ne pas négliger la disposition de leurs bacs, et ce, en suivant ces quatre règles toutes simples :

1. Assurez-vous de placer vos bacs près de la rue, mais en les gardant sur votre terrain. Il n'est pas rare que des bacs soient brisés par des voitures parce qu'ils se retrouvent dans le chemin.
2. Placez les bacs de façon à ce que les roues et les poignées soient en direction de votre maison.
3. Dégagez bien le couvercle et assurez-vous de bien le fermer.
4. Ne déposez pas de matières à côté des bacs, sauf lors de collectes spéciales.

Merci de respecter ces mesures !

## 9. ATTENTION AU RECYCLAGE DU POLYSTYRÈNE !

Nous remarquons, depuis quelque temps, que certaines matières indésirables (déchets, autres matières recyclables, etc.) se retrouvent dans les bacs de récupération du polystyrène. Cette situation est bien dommage, car ces matières contaminent l'ensemble du lot, et le polystyrène ne peut être récupéré que s'il est propre et pur.

Voici donc quelques rappels pour optimiser la récupération de cette matière :

- Le polystyrène doit être rincé et toutes les autres matières (étiquettes, pellicules d'emballage, tampons absorbants, clous, etc.) doivent être retirées au préalable.
- Le polystyrène doit être trié selon quatre catégories distinctes : contenants alimentaires en styromousse, contenants alimentaires rigides (plastique numéro 6), emballages de protection et panneaux d'isolation.

Les bacs pour le recyclage du polystyrène sont situés au garage municipal (1323, route 323, secteur St-Rémi).

La Municipalité vous remercie pour votre collaboration et votre intérêt à protéger notre environnement.



## 10. ÉCONOMISEZ L'EAU POTABLE GRÂCE À CES 5 TRUCS

La saison estivale n'est pas terminée ! Il annonce encore beau et chaud. Ainsi, la Municipalité tient à vous rappeler qu'il est important d'économiser l'eau potable et que pour ce faire, chaque petit geste compte.

En été, l'utilisation de l'eau dépend grandement de nos activités extérieures. L'arrosage des pelouses, le remplissage des piscines, le nettoyage des autos... Tout ceci nécessite énormément d'eau potable.

Afin de limiter le gaspillage, suivez ces quelques conseils et pensez « PLUIE » !

- **P**ratiquez l'herbicyclage, une technique qui consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte. Cette pratique permet au gazon de résister à la sécheresse et contribue à fertiliser la terre.
- **L**imitez l'arrosage de votre voiture et de votre pelouse. Sachez d'ailleurs qu'une pelouse jaune n'est pas morte. Elle est plutôt en dormance. Nous vous conseillons aussi de conserver votre pelouse à une hauteur de 7 à 10 cm, ce qui lui permet de mieux retenir l'eau.
- **U**tilisez un arroseur à faible débit.
- **I**nstallez un baril pour récupérer l'eau de pluie et servez-vous de cette eau pour arroser vos fleurs, votre potager et votre pelouse.
- **É**tendez une toile solaire sur votre piscine pour limiter l'évaporation de l'eau.



## **11. SE PRÉPARER À RAMASSER LES FEUILLES MORTES**

Mine de rien, l'automne s'en vient ! Et à cette période de l'année, en plus d'aller aux pommes, on doit s'affairer à ramasser les feuilles mortes. Votre Municipalité tient donc à vous rappeler que les résidus verts (petites branches, fleurs, plantes, écorces, feuilles mortes, etc.) peuvent aller dans le bac brun et être compostés. Aussi, vous êtes encouragés à ramasser les feuilles mortes au fur et à mesure qu'elles tombent des arbres, de façon à ce qu'elles ne deviennent pas un désagrément pour le voisinage.



## **12. RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS**

Le 3 mars 2020 entrait en vigueur le Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens. Ce règlement précise, entre autres, les responsabilités des propriétaires de chiens et des municipalités dans l'application du règlement.

Mesures applicables pour tous les chiens du Québec :

- Dans un endroit public, un chien doit être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser ;
- Dans un endroit public, un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m (6 pieds) ;
- Pour un chien de 20 kg et plus : port d'un harnais ou d'un licou en tout temps dans les lieux publics ;
- Enregistrement obligatoire auprès de la Municipalité. Certaines exceptions sont accordées (les éleveurs, les animaleries, commerces d'animaux, établissement vétérinaire...).

Dès maintenant, vous pouvez enregistrer votre chien en vous présentant à l'hôtel de ville. La médaille, renouvelable annuellement, est au coût de 20 \$. Les informations suivantes vous seront demandées, à savoir : le nom du propriétaire et ses coordonnées, le nom du chien, la race ou le type, le sexe, l'année de naissance, sa provenance et son poids. D'autres renseignements pourraient également être requis tels que le nom du vétérinaire, une preuve de vaccination et toute décision rendue à l'égard du chien.

Sachez de plus que d'autres mesures s'appliquent aux chiens déclarés potentiellement dangereux par la Municipalité. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le « Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens » en allant sur le site des publications du Québec ou en vous présentant à l'hôtel de ville.



### **13. BIEN LOUER SA RÉSIDENCE DE TOURISME**

Un petit rappel aux propriétaires de résidence de tourisme. Bien louer sa résidence, c'est informer adéquatement les futurs locataires sur les attraits de notre belle municipalité, bien sûr, mais c'est aussi et surtout bien les informer sur les différents règlements en vigueur sur le territoire.

La problématique principale, lorsqu'on évoque les résidences de tourisme, c'est le bruit. Le bruit peut déranger l'ensemble du voisinage et parfois même plus lorsque la résidence est située sur le bord d'un lac. C'est d'ailleurs pour le calme, la tranquillité et la beauté de notre environnement et de nos paysages que plusieurs ont choisi de s'établir à Amherst. Ainsi, montrez-leur qu'ils ont eu raison en informant vos locataires sur la réglementation municipale. C'est une question de respect et de plaisir pour tous, tant les citoyens que les visiteurs.

Qui plus est, un autre point important sur lequel vous devriez insister en tant que propriétaire de résidence de tourisme concerne les feux à ciel ouvert. La beauté de nos forêts attire bon nombre de touristes et, bien en profiter, c'est suivre les directives de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), principalement en période de sécheresse. C'est une question de respect... et de sécurité.

Nous vous remercions et vous souhaitons une belle fin de saison estivale.



### **14. TRAVAUX DE VOIRIE JUSQU'À L'AUTOMNE**

La Municipalité tient à vous rappeler qu'elle procède à des travaux de voirie, et ce, au moins jusqu'à la fin du mois d'octobre. Ainsi, nous vous encourageons à être prudents lors de vos déplacements et à rouler lentement dans les zones de construction, de façon à assurer la sécurité des employés qui y travaillent.



### **15. SÉCURITÉ NAUTIQUE : DEMEUREZ VIGILANTS !**

Il est important de demeurer vigilants sur les plans d'eau, puisque l'été n'est pas encore terminé. Chaque année, le fait de ne pas porter de vêtement de flottaison individuel (VFI) est le facteur qui contribue le plus aux événements nautiques fatals et aux noyades. Ainsi, assurez-vous de toujours avoir suffisamment de VFI à bord de vos embarcations afin que chaque personne présente en porte.



## 16. MURALE COLLECTIVE

Dans le but de faire vivre l'art et la culture auprès des jeunes, l'idée est venue de peindre une murale collective et d'impliquer activement les enfants du camp de jour d'Amherst dans le processus. Il y a quelque temps, ceux-ci ont participé à une rencontre préparatoire, de façon à identifier pourquoi il fait bon vivre à Amherst et ce qui les relie les uns aux autres.

À la mi-juillet, à la suite des idées soumises par les enfants, la compagnie Bobcat Innovation est venue peindre une magnifique murale collective sur le mur de la Maisonnée. Sur la murale, il est possible d'apercevoir plusieurs éléments centraux du village d'Amherst, notamment la Tour à feu, l'affiche du Festival country, le logo de la Municipalité, le lac Rémi et le Casse-Croûte du lac Rémi.

N'hésitez pas à aller l'admirer. Le détour en vaut vraiment la peine! Mentionnons également que cette activité n'aurait pas été possible sans la généreuse contribution de la MRC des Laurentides.



## VOUS ÊTES *proche aidant* et sur le *marché du travail*

**Ces rencontres virtuelles sont pour vous et le réseau de la santé**

Des intervenants du réseau de la santé et des organismes communautaires œuvrant auprès des proches aidants de la **MRC DES LAURENTIDES** vous donnent rendez-vous via le web sur la plate-forme ZOOM.



**GRATUIT**

### THÈMES ABORDÉS

- La culpabilité : quel méchant ennemi
- Identifier l'épuisement.
- Parkinson, une vie après le diagnostique.
- Alzheimer et les troubles neurocognitifs.
- Offre de services des organismes communautaires et la réticence à consulter.

**Rencontre une fois par mois**  
le 3<sup>ème</sup> mardi du mois  
De 18 h 30 h à 20 h

du 16 juin 2020 au 16 mars 2021

**Pour information et inscription :**  
Line Pagé  
line@fadoqlaurentides.org  
Tél. : 1-877-429-5858,  
boîte vocale 447

## **17. MOT DU NOUVEAU DIRECTEUR DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES**

Bonjour à tous,

Mon nom est Benoit Martel, je suis votre nouveau directeur de protection incendie. Il me fait plaisir de me présenter brièvement afin qu'il vous soit possible de mieux me connaître grâce à mon expérience et mes orientations en lien avec le poste de direction et de la Régie dans son ensemble.

Sur le plan professionnel, j'ai débuté ma carrière de pompier dans l'ancienne municipalité de Lachine, en banlieue ouest de l'île de Montréal. Dans la foulée des grands regroupements municipaux de 2002, je suis devenu pompier dans la grande ville de Montréal, là où j'ai terminé ma carrière en janvier 2020 après plus de trente belles années au service de la population. Durant toute cette période, j'ai occupé différents postes qui m'ont permis d'acquérir beaucoup d'expérience dans ce milieu de l'urgence : recrue, opérateur d'autopompe et de véhicule d'élévation, lieutenant, capitaine, instructeur, chef aux opérations, chef responsable de la santé et sécurité, responsable des spécialités nautiques et glace pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal, chef relationniste avec les médias, et j'en passe. Ce fut un privilège d'avoir l'opportunité d'occuper ces différents postes.

Sur le plan académique, j'ai passé une grande partie de ma vie sur les bancs d'école. La formation, les apprentissages et les connaissances font partie de mon quotidien. Mon bagage scolaire officiel s'est achevé par l'obtention d'une maîtrise en administration publique en 2017. J'ai grandement étudié les services municipaux et régionaux dans leur ensemble. Ma concentration d'étude se rapporte aux différents regroupements et partages dans le monde municipal, comme celui de votre Régie incendie. Mes orientations pour cette nouvelle formule de réorganisation de services comme la nôtre sont multiples.

En premier lieu, j'aimerais féliciter les élus et les décideurs de votre Municipalité qui ont osé prendre cette direction tournée vers l'avenir de l'incendie au Québec. À cette décision proactive, il y a invariablement toujours des embûches, des adaptations et certains ajustements à effectuer. C'est normal, puisque notre Régie est encore jeune pour le milieu municipal. Mes priorités, en tant que directeur, se situent sur trois axes décisionnels, soit la formation de nos pompiers et pompières, l'organisation administrative et opérationnelle et la stabilisation de la structure sous différents angles. Depuis mon arrivée en poste, je n'ai rencontré que des employés et employées mobilisés et fiers du service qu'ils et elles apportent aux populations desservies. Disons-leur merci d'assurer notre sécurité !

Finalement, je ne peux passer sous silence le travail que vous pouvez apporter en leur soutien. Tous les messages de prévention sont importants, comme celui d'avoir en priorité, dans son appartement ou sa maison, au moins un avertisseur de fumée fonctionnel. Réduisez l'accumulation de matériaux combustibles à l'intérieur de vos habitations. Soyez attentif aux différentes sources de chaleur qui pourraient démarrer un incendie. Respectez les consignes de votre Municipalité concernant les restrictions de feux à ciel ouvert.

Le (la) meilleur (re) pompier(ère) demeure vous-même !

*Benoit Martel*

Benoit Martel, M.A.P.  
Directeur - Régie Incendie Nord Ouest Laurentides



## 18. LE CONSEIL EN BREF

### Mai 2020

- Ratification de la séance ordinaire du 14 avril 2020 – Résolutions numéros 074.04.2020 à 092.04.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 14 avril 2020
- Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2020 – Déboursés du 01-04-2020 au 30-04-2020 pour un montant total de 372 928,72 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 55 253,51 \$
- Adoption du Règlement 548-20 Fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$
- Évaluation du personnel – Employé 05-0074
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Avril 2020
- Octroi de mandat – Fourniture de gravier TP2020-02
- Octroi de mandat – Entretien des terrains municipaux
- Octroi de mandat – Entretien horticole
- Lignage de rue – Budget supplémentaire
- Avis de motion - Règlement 549-20 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles
- Présentation du projet de règlement 549-20 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles
- Patrouille verte – Achat d'accroches portes
- Dépôt rapport M. Martin Léger (urbanisme)
- Demande d'usage conditionnel UC006-2020
- Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
- Camp de jour – Embauche de personnel
- Autorisation de signature - Protocoles d'ententes liés au développement culturel avec la MRC des Laurentides

### Juin 2020

- Ratification de la séance ordinaire du 11 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2020 - Résolutions numéros 093.05.2020 à 108.05.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 mai 2020 et résolutions numéros 109.05.2020 à 111.05.2020 pour la séance extraordinaire du 14 mai 2020
- Ratification des déboursés pour le mois de mai 2020 - Déboursés du 01-05-2020 au 31-05-2020 pour un montant total de 236 417,56 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 29 919,18 \$
- Acquisition du lot 4 941 229
- Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2020-2021 »
- Comité de pilotage et de suivi MADA – Nominations
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Mai 2020

- Adoption du Règlement 549-20 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles
- Embauche de saisonniers – Patrouille nautique/Agent de sensibilisation
- Dépôt rapport M. Martin Léger (urbanisme)
- Octroi de mandat en urbanisme
- Toponymie – Attribution de l'odonyme « Chemin Georges Brossard » au lot 6 359 243 – Kanata Tremblant
- Camp de jour – Budget additionnel

### Juillet 2020

- Ratification de la séance ordinaire du 8 juin 2020 – Résolutions numéros 112.06.2020 à 123.06.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 8 juin 2020
- Ratification des déboursés pour le mois de juin 2020 – Déboursés du 01-06-2020 au 30-06-2020 pour un montant total de 326 392,98 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 44 979,51 \$
- Lettre d'appui à Dery Télécom – Projet de fibre optique pour internet
- Évaluation du personnel – Employés 05-0114 et 05-0096
- Coopération intermunicipale Municipalité de La Minerve et Municipalité de Labelle – Ressource en communication
- Octroi de mandat – Firme Diamant Bleu
- Affectation du surplus relié au service d'aqueduc
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Juin 2020
- Autorisation de transférer la taxe 9-1-1 des services téléphoniques à CAUCA
- Nomination au service des premiers répondants
- Entente pour le paiement de l'inventaire non dédié au service de l'incendie de la Municipalité d'Amherst
- Octroi de mandat – Sable abrasif
- Achat de bacs noirs – Autorisation de déboursé
- Embauche au poste de préposé à l'écocentre
- Bilan matières résiduelles et écocentre
- Dépôt rapport M. Martin Léger (urbanisme)
- Demande d'usage conditionnel UC007
- Autorisation d'aménager un sentier de randonnée pédestre
- Demande d'aide financière au Fonds du Canada pour les espaces culturels



124, rue Saint-Louis  
Amherst (Québec) J0T 2L0  
municipalite.amherst.qc.ca  
amherst@municipalite.amherst.qc.ca  
T. : 819 681-3372 | F. : 819 687-8430